

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers concitoyens et amis,

Aujourd'hui, c'est toute l'équipe municipale qui se joint à moi pour communiquer à travers ces quelques lignes et faire ce constat : nous sommes bientôt arrivés au terme du mandat que vous nous avez confié... Au fil des précédentes parutions de notre « Lettre de Liaison », nous avons essayé de vous rendre compte de tous nos travaux, de toutes nos entreprises, de toutes les compétences des agents municipaux, des diverses ressources, droits et obligations que vous êtes en mesure d'attendre du service public, des événements qui ont marqué ce mandat, de nos projets, de nos espoirs, de nos attentes...

Aujourd'hui, nous sommes heureux d'avoir atteint tous les objectifs qui étaient les nôtres en mars 2014, et même plus. Dans les semaines à venir, les derniers travaux programmés seront réalisés, notamment au long de la D13 où les rétrécissements s'avèrent plus dangereux qu'efficaces : après un essai concluant sur le premier rétrécissement de la rue des Varennes, la suppression des cinq autres et la mise en place de deux ralentisseurs permettra de garantir une vitesse modérée pour la sécurité de tous ; le programme de rénovation des trottoirs sera également achevé au cours des six prochains mois.

Tout au long de ces années écoulées, les aménagements furent nombreux et nous vous les avons relatés au fur et à mesure de leur progression, profitant de chaque rendez-vous citoyen pour « inaugurer » en quelque sorte chaque avancée. En ce 14 juillet 2019, Liberté, Egalité et Fraternité rimaient avec Beauté, Qualité et Convivialité en matière de « Cadre de Vie » devant la dernière réalisation, une fresque de 86 m², certainement unique dans la région, que l'on doit à l'artiste « L'Atelier de Véro ». Elle a pris place sur le mur gris et triste qui ferme, à l'Est, le parc de l'Eglise et elle apporte désormais de la gaieté et de la profondeur à l'ensemble. C'était une façon symbolique de mettre un point final aux travaux d'accessibilité des bâtiments publics (Mairie, Salle des Fêtes et Eglise) et d'embellissement du cœur du village (Terrain de Pétanque, Place de la Mairie, Structures des Prunus, Jardin de l'Eglise).



Cette « Lettre », comme chacune des 19 Lettres de liaison précédentes, reflète le dynamisme de notre commune et de ses élus. Le bilan est celui d'une équipe et je remercie les élus qui s'impliquent à mes côtés au service de notre village, à votre service... Merci au personnel communal, aux associations, aux habitants volontaires, merci à tous ceux qui contribuent d'une manière ou d'une autre au « Bien-Vivre Ensemble » à Ancier.

Avec mes amitiés, Nadine Daguet.

Mairie d'Ancier :

13, rue Simon Gauthiot – 70100 Ancier – Tél 03.84.64.84.66 - Email : mairieancier@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi et Jeudi de 8h00 à 12h00 – Mardi de 13h30 à 18h30 – Vendredi de 13h30 à 16h30.



Le Conseil Municipal s'est réuni le **04 Mars 2019** sous la présidence de Nadine Daguet, Maire, qui a soumis les différents points de l'ordre du jour aux Membres du Conseil :

✓ **Approbation du Compte de Gestion 2018**

Après s'être fait présenter tous les documents relatifs à l'exercice 2018 et avoir considéré que les opérations effectuées sont régulières, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal de l'exercice 2018.

✓ **Approbation du Compte Administratif 2018**

Sous la présidence de M. Robert TABOURET, doyen d'âge, le Conseil Municipal a délibéré sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 qui présente un résultat positif de 50 810,62 € en fonctionnement (dépenses : 164 498,90 € / recettes : 215 309,52 €) et un résultat négatif de 29 213,36 € en investissement (dépenses : 73 376,33 € / recettes : 44 162,97 €), soit un excédent de 21 597,26 € en clôture 2018. Le résultat de clôture général s'élève à **+ 106 895,94 €** [+ 109 118,52 € (clôture 2017) - 20 819,84 € (part affectée à l'investissement 2017) + 21 597,26 € (clôture 2018) - 3 000,00 (restes à réaliser)]. A l'unanimité, le C.A. 2018 a été adopté et le résultat de clôture de 106 895,94 € reporté au budget primitif 2019

✓ **Affectation du résultat 2018**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 50 810,62 € en fonctionnement auquel s'ajoute le résultat positif 2017 de 109 118,52 €, Mme le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement s'élevant à + 159 929,14 € au compte 1068 - Affectation en réserves en investissement pour 53033,20€ et au compte 002 - Report en fonctionnement pour 106 895,94 € - Proposition adoptée à l'unanimité.

✓ **Vote des trois taxes 2019**

Mme le Maire a rappelé que le Conseil Municipal doit fixer chaque année les taux d'imposition des 3 taxes communales, (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la Direction Régionale des Finances Publiques et que le produit obtenu constitue la recette fiscale de la collectivité. Elle a proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition 2018 et de les reconduire à l'identique pour 2019, à savoir 5,07 % pour la Taxe d'habitation, 12,81 % pour la Taxe foncière sur le bâti et 29,20 % pour la Taxe foncière sur le non bâti - Proposition adoptée à l'unanimité.

✓ **Budget Primitif 2019**

Après avoir présenté les grandes lignes du budget primitif et les actions prévues pour 2019, Mme le Maire a présenté le Budget Primitif 2019 qui se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	292 878 €	184 332 €	477 210 €
Recettes	292 878 €	184 332 €	477 210 €

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le B.P.2019 présenté en équilibre et voté par chapitre.

✓ **Demande de participation pour voyages scolaires**

La commune participant désormais aux frais de voyages scolaires à raison de 30€ par élève scolarisé de la maternelle au collège inclus et par année scolaire, par versement direct de l'aide aux familles d'Ancier concernées, à l'unanimité, le Conseil municipal a décidé d'allouer une subvention de 30 € à Mr et Mme DE

OLIVEIRA pour participer au financement d'une classe de neige du 04 au 08/02/2019.

✓ **Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »**

Considérant que les communes de la C.C.Val de Gray s'unissent pour constituer un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix, et considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune d'ANCIER au regard de ses besoins propres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'adhésion de la Commune d'ANCIER au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée dont la CCVG sera coordonnateur, a autorisé Mme le Maire à signer l'acte constitutif du groupement et à prendre toute mesure nécessaire.

✓ **Approbation du rapport du SICTOM 2017**

Après présentation du rapport annuel d'activités 2017 du SICTOM du secteur de Gray sur la qualité et le prix du service public de la collecte et du traitement des déchets, le Conseil Municipal a adopté ce rapport à l'unanimité.

✓ **Acceptation de recette suite à un dépôt d'ordures ménagères sur la voie publique**

Mme Le Maire a expliqué que pour lutter contre le dépôt d'ordures ménagères sur le domaine public, les agents et les élus exercent une surveillance en divers sites sensibles du territoire, procédant à l'inspection systématique des déchets abandonnés sur la voie publique. Mme ORHAN Chantal ayant été identifiée comme propriétaire des sacs de déchets déposés sur le parking des conteneurs de collecte des verres, cette incivilité lui a été notifiée et le préjudice évalué à 55€. Mme ORHAN ayant fait un don de 55€ à titre de dédommagement, le Conseil Municipal a accepté la recette correspondante à l'unanimité.

✓ **Prix 2019 pour le stère de bois façonné dans les layons des parcelles 19 aj et 21 aj**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé à 2,50 € le prix du stère façonné en 2019 dans les layons des parcelles 19aj/21aj

✓ **Questions diverses**

- La décision de ne plus adhérer à la COFOR est maintenue.
- Mme POULNOT, gérante de chambres d'hôtes à Ancier, ayant signalé les différents actes de vandalisme dont la signalisation de son établissement a fait l'objet à plusieurs reprises et sollicité l'autorisation d'installer de nouveaux panonceaux sur la voie publique, le conseil a accordé cette autorisation, considérant l'intérêt économique et touristique de l'établissement de Mme POULNOT « O Bon Bec » et son référencement sur le plan communautaire. Tout acte de malveillance à l'égard de cette signalisation sera amendable.
- La demande de subvention de la part de la banque alimentaire est rejetée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.



Le Conseil Municipal s'est réuni le **1^{er} Juillet 2019** sous la présidence du Maire, Nadine Daguet, qui a soumis les différents points de l'ordre du jour aux Membres du Conseil :

✓ **Programmation des travaux ONF 2019**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le programme 2019 des travaux de l'ONF s'élevant à 2 257.64 € TTC, somme inscrite au Budget primitif 2019.

✓ **Conventions d'adhésion au service commun « Entretien Bâtiments », « Garage » et « Pôle ingénierie / Subventions »**

Mme le Maire a exposé au Conseil Municipal que le service commun de la C.C. Val de Gray permet de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions des structures contractantes en rationalisant les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions et a proposé d'adhérer au service commun de la C.C.Val de Gray « Entretien Bâtiments » (électricité / éclairage public/ entretien général des bâtiments) « garage » (interventions sur la maintenance et l'entretien des véhicules et du petit matériel) et « pôle ingénierie/subventions » [Assistance à la Maitrise d'ouvrage (Définition des programmes de travaux / Évaluations des coûts / appui technique au montage de dossiers de subventions / Assistance technique pour la passation des marchés de Maitrise d'œuvre / Analyses de offres et préparation des commissions d'appel d'offres / Suivi des travaux en concertation avec la Maitrise d'œuvre) Préparation des commissions de sécurité (Mise à jour ou mise en place des contrats de maintenance / Suivi des contrôles et vérifications réglementaires / Préparation et présence aux commissions de sécurité) Élaboration et suivi des dossiers de demande de subvention (Recherche des partenaires, publics et privés / Élaboration et rédaction du dossier de demande de subvention / Suivi des crédits alloués dans le cadre d'une subvention, des demandes d'acomptes au solde) Marchés publics (Élaboration de toute la partie administrative des marchés publics / Rédaction des pièces administratives / Publication des offres / Gestion administrative et suivi des commissions d'appels d'offres, convocation, rédaction des PV, attribution des marchés...) Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer au service commun « Entretien des bâtiments », « Garage » et « Pôle ingénierie / Subventions » et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

✓ **Acceptation de recette suite à location de la Salle**

Mme le Maire explique que lors de la location de la salle des fêtes du 1er week-end de juin, 17 flûtes à champagne et 10 verres à vin ont été brisés suite à la chute d'un plateau de verres et qu'elle a proposé une indemnisation de 34,40 € (soit le prix d'achat de 1,53 € la flûte et 0,84 € le verre à vin). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la recette de 34.40 € de Mme MALNOURY Vanessa.

✓ **Acceptation de recette suite à un dépôt d'ordures ménagères sur la voie publique**

Mme Le Maire explique que pour lutter contre le dépôt d'ordures ménagères sur le domaine public, les agents et les élus exercent une surveillance en divers sites sensibles du territoire, procédant à l'inspection systématique des déchets abandonnés sur la voie publique. Mme MAIZIER Céline ayant été identifiée comme propriétaire des sacs de déchets déposés sur le territoire de la commune, cette incivilité lui a été notifiée et le préjudice évalué à 55€. Mme MAIZIER ayant fait un don de 55€ à titre de dédommagement, le Conseil Municipal a accepté la recette correspondante à l'unanimité.

✓ **Tarifs de location de la salle polyvalente**

Considérant l'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz mais également de l'amélioration de la qualité du service proposé par cet équipement, Mme le Maire a proposé de fixer le montant de la caution à 400€ et les tarifs applicables aux contrats de location signés à partir du 1er juillet 2019 comme suit :

	24 h En semaine	72 h Week-end Jours fériés	Par 24 h supplé- mentaires	Forfait Chauffage
Particuliers domiciliés dans la commune	100 €	170 €	50 €	17 €
Particuliers hors commune / Associations externes et/ou à but lucratif	140 €	265 €	80 €	17 €
Associations communales et externes à but non lucratif	Gratuit	Gratuit les 3 premières manifestations puis 80 €	20 €	Gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les tarifs ci-dessus à compter du 01/07/2019.

✓ **Demandes de participation pour voyages scolaires**

La commune participant désormais aux frais de voyages scolaires à raison de 30€ par élève scolarisé de la maternelle au collège inclus et par année scolaire, par versement direct de l'aide aux familles d'Ancier concernées, à l'unanimité des votants (M. Daguet Michael s'étant retiré), le Conseil municipal a décidé d'allouer une subvention de 30 € pour participer au financement d'une classe verte du 22 au 25/05/2019 à :

- Mme DRUT Céline [Drut Laura / CM1]
- Mme DAGUET Aurélie [Daguet Coralie / CP]
- Mme DAGUET Laetitia [Daguet Antonin / CM1]

d'allouer une subvention de 30 € pour participer au financement d'une classe de mer du 13 au 17/05/2019 à :

- M. CHAUVELOT Sébastien [Chauvelot Alix / CE2]
- M. CHAUVELOT Sébastien [Chauvelot Bastien / CE2]
- Mme MARCELET Amélie [Chamblanc Zoé / CE2]

✓ **Adhésion au service « RGPD » du CDG54 et nomination du délégué à la protection des données**

Mme le Maire a exposé le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG54). Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » en vigueur depuis le 25/05/2018 apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain et le conseil municipal l'a adoptée à l'unanimité et a désigné le Délégué à la Protection des Données du CDG54 comme étant le Délégué à la Protection des Données de la commune.

✓ **Questions diverses**

▪ **VENTE D'HERBE SUR PIED** : Mme le Maire a rappelé que les parcelles ZB1 (parcs 2 et 3) ZB5(parc 3) et ZB15

-lieu-dit Les Marraux- ont fait l'objet d'une vente d'herbe sur pied et informe le Conseil Municipal que l'offre la mieux-disante a été émise par Monsieur Joyandet Julien - la Ferme des Alouettes - 70100 Arc les Gray - qui a été adjudicataire de l'unique fenaison à réaliser entre le 7 mai et le 7 juillet pour la somme de 5060 €.

▪ **OPÉRATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE INTÉRIEUR ET ŒUVRES D'ART DE L'ÉGLISE :** Mme le Maire a expliqué que des travaux de sauvegarde sont nécessaires pour certaines œuvres d'arts conservées en l'église (Tableau de 250 x 100 - huile sur toile - représentant la Vierge Marie / Tableau de 260 x 115 - huile sur toile - représentant la Nativité de la Vierge Marie / Grande statue en bois doré de la Vierge Marie / Petite statue en bois doré de Sainte-Barbe / Crucifix monumental) ainsi que pour certaines parties intérieures (Panneaux de boiserie latérale / Porte intermédiaire / Vitraux nécessitant une reprise d'étanchéité / Enduit sous les vitraux suite à infiltrations) Elle explique qu'il est possible de présenter ce programme de sauvegarde (dont la liste n'est pas exhaustive à ce jour) auprès de la Fondation du Patrimoine en vue d'ouvrir une souscription qui permettra d'obtenir des financements pour ces travaux.

▪ **VOIRIES RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE COMPÉTENCE DU SYNDICAT DE VOIRIE DU VAL DE SAONE :** Mme le Maire a rappelé qu'à ce jour 3 rues restent intégrées au Syndicat de Voirie : Rue du Château (enduit refait en 2016) Rue de la Rieppe (enduit refait en 2016) Chemin des Vergerots (enduit refait en 2013) et que le retrait des voies ne sera possible que lorsque la réfection de la couche de roulement datera de 7 ans au moins au moment de la demande de retrait qui doit être formulé par délibération avant le 31 août de l'année N pour un retrait au 1er janvier de l'année N+1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.



*Le Conseil Municipal s'est réuni le **19 Juillet 2019** sous la présidence du Maire, Nadine Daguet, qui a soumis les différents points de l'ordre du jour aux Membres du Conseil :*

✓ **Contournement de l'agglomération grayloise : REFUS DU TRACÉ TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ANCIER**

Vu le projet de contournement de l'agglomération grayloise présenté par les services du département aux conseillers communautaires du Val de Gray le 14 février 2019 et considérant l'absence totale de concertation avec les élus de la commune d'ANCIER,

Vu la demande formulée par Mme le Maire lors de cette présentation afin de planifier une réunion d'information et d'échange entre les services du Département et les habitants d'Ancier et considérant que malgré le renouvellement de sa demande par écrit Mme le Maire n'a pas obtenu satisfaction à cette demande et que de ce fait les préoccupations des Ancierois en rapport avec le tracé projeté n'ont toujours pas été prises en compte, rendant impossible leur consultation sur ce sujet,

Vu l'importance de l'emprise que ce contournement aurait sur le foncier de la commune d'Ancier et considérant l'absence de contreparties satisfaisantes pour ses habitants notamment au niveau des flux de circulation inchangés sur les D13 et D474,

Regrettant que ce projet de contournement ne puisse permettre de contourner également l'agglomération d'Ancier en même temps que celles de Gray et Arc-Les-Gray, mais qu'au contraire il contribuerait à augmenter le trafic sur son territoire tout en le divisant à nouveau, à l'encontre des objectifs du SCOT défini par le PETR Le Pays Graylois au niveau du Pôle Urbain de Gray,

Vu l'intersection de cet axe avec la D474 au lieu-dit "Les Brosses" et donc l'interruption des cheminements piétons réalisés par la commune pour assurer la liaison et la continuité de son habitat situé de part et d'autre du tracé projeté et considérant que cette interruption va également à l'encontre des objectifs du SCOT d'une part, d'autre part que le département n'a pas vocation à prendre en charge l'aménagement des trottoirs, traversées protégées et éclairages publics de ces nouveaux accotements et que ces aménagements représenteraient un lourd investissement pour la commune d'Ancier (qui a dû prendre en charge de tels aménagements à plusieurs reprises, notamment suite à la restructuration de la D474) et une charge financière de fonctionnement récurrente pour l'entretien annuel de ces aménagements supplémentaires,

Considérant que les travaux actuellement entrepris sur la D178 (dans le prolongement de la piste de St Adrien) sont conduits dans la négligence totale des circulations

des piétons et cyclistes, les vestiges de l'ancienne route détournée qui aurait pu y pourvoir ayant été recouverts de terre sur une centaine de mètres,

Vu la disponibilité de terrain sur le territoire graylois et l'existence d'un giratoire qui permettrait de réaliser des économies substantielles en supprimant la création d'un nouveau giratoire et considérant que l'objectif de réaliser une liaison entre la ZAC Gray Sud et la ZI les Giranaux selon le tracé le plus court serait ainsi pleinement atteint,

Le Conseil Municipal d'ANCIER, par vote à bulletin secret, à l'unanimité, a refusé le projet de contournement traversant le territoire d'ANCIER dont le tracé apparaît en couleur ocre sur la carte annexée.

✓ **Contournement de l'agglomération grayloise : DEMANDE D'ETUDE DU TRACÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GRAY**

Reprenant tous les arguments auparavant énoncés à propos du projet de contournement de l'agglomération grayloise, faisant suite au rejet du projet de tracé de ce contournement prononcé précédemment, considérant la disponibilité de terrain sur le territoire graylois et l'existence d'un carrefour giratoire qui permettrait de réaliser des économies substantielles en supprimant la création d'un nouveau giratoire, et que l'objectif de réaliser une liaison entre la ZAC Gray Sud et la ZI les Giranaux selon le tracé le plus court serait ainsi pleinement atteint, Le conseil municipal d'Ancier, à l'unanimité, a demandé au Président du Département de la Haute-Saône de mettre à l'étude, avec les élus graylois, un tracé plus court et plus économique tel que tracé en couleur bleue sur la carte annexée.

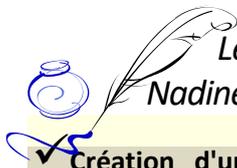
✓ **Dépenses hors paiements administratifs**

Mme le Maire ayant expliqué que certains établissements n'acceptent pas le paiement par mandat administratif alors que les produits y sont moins onéreux ou de meilleure qualité, à l'unanimité, le Conseil municipal a autorisé qu'ils puissent être payés par Mme DAGUET Nadine, Mr DAGUET Michaël, Mme BONNAVENTURE Elisabeth et Mme MOISSON Marie-Rose, puis remboursés sur présentation de la facture.

✓ **Rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité du service public EAU et ASSAINISSEMENT**

Les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif du territoire de la Communauté de Communes Val de Gray ont été adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h.



Le Conseil Municipal s'est réuni le **09 septembre 2019** sous la présidence du Maire, **Nadine Daguet**, qui a soumis les différents points de l'ordre du jour aux Membres du Conseil :

✓ **Création d'un poste en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)**

Mme le Maire a exposé que ce dispositif d'aide à l'emploi est ouvert aux collectivités territoriales. Ce contrat de travail à durée déterminée, ayant pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle, est placé sous la responsabilité de Pôle Emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'État qui prend en charge 50 % de la rémunération sur la base de 20 heures hebdomadaires et exonère la collectivité des charges patronales de sécurité sociale. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de créer un poste d'agent polyvalent dans le cadre du PEC à compter du 16 septembre 2019 dont la rémunération sera indexée sur la grille des adjoints techniques (IB 348 - IM 326), a fixé pour ce contrat la durée de travail à 35 heures hebdomadaires et la durée initiale à 12 mois renouvelable expressément dans la limite de 24 mois (ou 60 mois pour une personne reconnue travailleur handicapé) après renouvellement de la convention.

✓ **Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Afin de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement d'activité lié au départ de l'agent technique titulaire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique pour une période de 12 mois allant du 17/09/2019 au 16/09/2020 inclus, à temps non complet à hauteur de 10h hebdomadaires dont la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 354, indice majoré 330 et a autorisé Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

✓ **recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Afin de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement d'activité lié à la mise à jour des données du cimetière communal ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe pour une période de 12 mois allant du 16/09/2019 au 15/09/2020 inclus, à temps non complet à hauteur de 02h hebdomadaires dont la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 348, indice majoré 326 et a autorisé Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

✓ **Demande de mise en place de signalisation routière sur la RD474 hors agglomération**

Considérant que l'intersection de la D474 avec la Rue des Chailles et la Rue des Saussots ne fait pas l'objet d'une signalisation verticale pour les automobilistes venant de Velesmes / Gy et que cette intersection n'est pas visible car située au-delà du sommet de côte, le conseil municipal a estimé qu'une signalisation de type AB2 permettrait de prévenir un danger lié aux véhicules en provenance d'une zone en agglomération, redémarrant à basse vitesse des stops desdites rues adjacentes sur cette voie départementale située, elle, hors agglomération. Il a sollicité la mise en place d'un panneau AB2 auprès du Conseil Départemental de Haute-Saône

✓ **Extension du réseau d'électricité pour une résidence principale en vue d'obtenir un PC, ruelle des Veffond (D7412)**

Dans la perspective de la construction d'une résidence principale ruelle des Veffond, il y a lieu de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité longue d'environ 80 mètres avec la mise en place dans la tranchée d'une gaine d'éclairage public, travaux relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70), pris en charge à 100% par cet organisme, et soumis à la condition que le propriétaire du terrain dispose d'un permis de construire pour le futur pavillon. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le programme des travaux et demandé au SIED 70 la réalisation des travaux définis ci-dessus dès lors que le propriétaire aura obtenu son permis de construire.

✓ **Acceptation de recette suite à un dépôt d'ordures ménagères sur la voie publique**

Mme Le Maire a expliqué que pour lutter contre le dépôt d'ordures ménagères sur le domaine public, les agents et les élus exercent une surveillance en divers sites sensibles du territoire, procédant à l'inspection systématique des déchets abandonnés sur la voie publique. L'entreprise C2T ayant été identifiée comme propriétaire des documents jetés sur la voie publique du territoire de la commune, cette incivilité lui a été notifiée et le préjudice évalué à 55€. L'entreprise C2T ayant fait un don de 55€ à titre de dédommagement, le Conseil Municipal a accepté la recette correspondante à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

– BON À SAVOIR –

• **Arnaque à la Carte Bancaire : mise en ligne la nouvelle plate-forme "Percev@l"**

Tout citoyen victime d'une arnaque à la carte bancaire peut se signaler en ligne sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46526>. La victime recevra alors un accusé de réception qui facilitera la demande de remboursement qui doit être faite à la banque. Il faut au préalable faire opposition à la carte et signaler les faits aux services de gendarmerie.

• **Comment fonctionne la pré-plainte en ligne ?**

Cette facilité numérique permet à tout citoyen de déposer plainte auprès des forces de l'ordre en se connectant sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr puis de choisir le lieu où aller signer sa déclaration.

• **Les opportunités de carrière, longue ou courte, qu'offre la gendarmerie.**

Chaque 1er mercredi du mois, deux gendarmes spécialistes du recrutement, assurent une permanence de 13h30 à 17h00 au Point d'Accueil Gendarmerie situé dans la nouvelle zone commerciale de l'Oasis III à Pusey.

Mise à jour de la Base de données

Pour vous permettre de recevoir toutes les informations importantes concernant notre commune, de participer aux consultations municipales, d'être joint en cas de nécessité, pensez à communiquer vos coordonnées pour la mise à jour de la base de données communale. (par téléphone en Mairie : 03.84.64.84.66).



PERSONNEL COMMUNAL

M. Xavier PARRET, Adjoint technique, travaillait à l'entretien des espaces verts, voiries et bâtiments communaux depuis 4 ans durant lesquels il a mis ses compétences au service de notre commune. Il a saisi une opportunité de carrière et a rejoint la collectivité d'Arc-Les-Gray depuis le 1^{er} avril. Nous le remercions pour tout le travail accompli au sein de notre village avec dévouement et nous lui souhaitons un bel avenir dans son nouveau cadre professionnel.

Notre Secrétaire de Mairie, **Melle Laure Agnelot**, a épousé M. Samuel LAMY le 10 août. Nous formulons les meilleurs vœux de bonheur pour le jeune couple et leurs deux enfants, Yaël et Romane et leur présentons nos sincères félicitations.

Mme Pascale Courier, au terme de son contrat durant lequel elle a développé ses compétences, va se réorienter vers une filière porteuse d'embauche. Nous la remercions pour tout le travail accompli avec dévouement auprès des enfants et au service de notre village. Nous lui souhaitons de trouver rapidement un nouveau cadre professionnel dans lequel elle s'épanouira.

Depuis la mi-septembre 2019, nous accueillons trois nouveaux agents à qui nous souhaitons la bienvenue :

M. Sébastien ENCARNACAO, Adjoint technique, est chargé de la coordination des travaux d'entretien de voiries, espaces verts et bâtiments dans le cadre d'un emploi à 10h/semaine.

M. Jérémy DUCRET, est affecté dans le cadre d'un contrat aidé à l'entretien des espaces verts, voiries et bâtiments communaux à raison de 35h/semaine (l'aide de l'Etat représentant l'équivalence de 11h/semaine).

Melle Laura Wauters, également recrutée pour 20h/semaine dans le cadre d'un contrat aidé à 50%, assure l'accompagnement dans le bus scolaire, l'entretien des bâtiments communaux et un renfort aux espaces verts durant les vacances scolaires.

La commémoration de l'Armistice de la 1^{ère} Guerre Mondiale se déroulera

**LUNDI 11 NOVEMBRE
à 11h15**

(rendez-vous devant la Mairie)

Les Ancierois sont cordialement invités à partager le verre de l'amitié qui suivra à la Salle des Fêtes ainsi que le traditionnel repas réunissant les habitants, les nouveaux habitants, les anciens habitants et les amis du village. C'est un véritable rendez-vous annuel riche en rencontres. Inscription jusqu'au 5 novembre en mairie ou par téléphone (03.84.64.84.66.) pour les personnes domiciliées à Ancier nées avant le 1^{er} janvier 1954 ainsi que leur conjoint (repas offert gracieusement) ou sur papier libre accompagné du chèque à l'ordre du Trésor Public pour les autres convives (participation de 26€ par personne - vins compris)

Recensement des Jeunes de 16 ans

Tous les jeunes, garçons et filles, nés en 2003, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Il leur sera remis une attestation de recensement qu'il faudra conserver précieusement (indispensable pour l'inscription à tous les examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique : CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Pièces à fournir : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), un livret de famille, un justificatif de domicile.



Simon Rikatcheff, 1891-1968, un soldat du Corps Expéditionnaire russe, en France en 1916, « mon Père »

Jean-Paul Boulère, petit-fils de Simon Rikatcheff et d'Eugénie, son épouse née Bonnaventure présentera le livre qu'il lui a consacré : *Simon Rikatcheff, 1891-1968, un soldat du Corps Expéditionnaire russe, en France en 1916, « mon Père »*. Né en Russie le 31 juillet 1891 à Kourino non loin de Novgorod, soldat au 85^e régiment d'infanterie de Vyborg, il participa aux combats sur le front de l'est dès août 1914. Il s'est porté volontaire pour venir en France en août 1916 avec 20 000 camarades. La guerre finie il choisit de rester en France. C'est ainsi qu'il vint à Ancier comme ouvrier agricole dans la ferme des Bonnaventure en mars 1919... et qu'il y fonda une famille. Pour en savoir plus, il suffit de venir au rendez-vous de la mémoire d'un des poilus d'Ancier.

Samedi 9 Novembre à 17 h, salle polyvalente

AFFOUAGES

Les inscriptions sont prises en mairie jusqu'au 15 novembre inclus. Se munir d'une **attestation d'assurance** au nom de l'affouagiste. Le tirage au sort sera effectué sur convocation en présence des affouagistes.



Suite aux abus constatés, il est rappelé que tout dépôt de déchets verts au château d'eau est désormais interdit sauf autorisation à demander en mairie pour les branchages.